



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 22 février 2024, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

|                          |                                  |
|--------------------------|----------------------------------|
| Membres en exercice : 11 | Date de convocation : 22/02/2024 |
| Présents : 7             |                                  |
| Absents représentés : 1  |                                  |
| Votants : 8              |                                  |

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,  
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme ETIENNE, Mme BÉDU, M. DIELENSCHNEIDER,

### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. DROMAS, Mme BEELS

### ÉTAIENT ABSENTS :

Mme FRANÇOISE

**ABSENTS Démissionnaires en attente de remplacement** : Mme CESSÉ et M. COMBAL

### Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

### **N° 2024-03 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT CIC-PAT LAGNY - RELIAGE**

**VU** l'article L. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles

**VU** l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales

**VU** le procès-verbal du 20 juin 2023 de l'Assemblée Générale de RELIAGE approuvant la contribution des communes à 0.53€ par habitant

**VU** le rapport d'activité 2022 de l'association RELIAGE

**CONSIDÉRANT** que les associations et organismes concernés participent au développement d'action d'intérêt local,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien du CCAS à la vie associative et aux organismes locaux,

**ENTENDU** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

**Le Conseil d'Administration,**

**Après avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de partenariat pour l'année 2024 avec l'association CIC PAT LAGNY – RELIAGE, pour un montant de 2 209,04€ soit 0,53€ par habitant pour l'exercice 2024.

**AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS a signé cette convention,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 29 février 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Torcy le 11/03/2024 et de la publication, le 12/03/2024



Arnaud BRUNET

Président du CCAS

